



**Fédération Syndicale Unitaire**  
104 rue Romain Rolland - 93260 Les Lilas  
Tél : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48  
Email : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) - Site web : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

**Bernadette Groison**  
*Secrétaire générale de la FSU*

**Béatrice Gaultier**  
*Secrétaire générale du SNICS/FSU*

**Monsieur Georges Tron**  
**Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique**  
Hôtel des Ministres  
139 rue de Bercy  
Télédoc 143  
75572 Paris cedex 12

Paris le 23 décembre 2010

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le Ministre de l'Education nationale Luc Chatel, vous a écrit le 8 décembre 2010 pour vous évoquer l'évolution statutaire en catégorie A des infirmières de l'Education nationale.

Ce courrier confirme la volonté du Ministre de l'Education nationale d'engager très rapidement la transposition de la mesure de reclassement en catégorie A du corps des infirmier(e)s de l'Education nationale qui représente plus de 95% des effectifs de l'Etat. Il nous semble en effet indispensable d'envisager la sortie du décret statutaire pour la création d'un corps de catégorie A au plus vite.

Le Ministre de l'Education Nationale n'ignore plus que son ministère est confronté à l'impossibilité de recruter des infirmier(e)s dès septembre 2011 en l'absence de corps en catégorie A. Depuis la parution des décrets statutaires le 29 septembre 2010 à la Fonction Publique Hospitalière, tou(te)s les infirmier(e)s détaché(e)s de cette Fonction Publique (principal vivier de recrutement) sont dans une situation difficile. En effet, en choisissant la catégorie A, ces personnels sont placés dans une position « hors statut », puisque le ministère de l'Education nationale n'envisage que la mise à disposition alors qu'il n'existe pas de commission paritaire compétente pour traiter d'un certain nombre d'éléments de leur carrière.

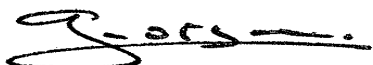
Si les différents obstacles à la mise en œuvre de cette revalorisation ne sont pas levés très rapidement, les difficultés mentionnées risquent de bloquer le recrutement d'infirmier(e)s à l'Education nationale, de désorganiser les établissements scolaires tout en aggravant la pénurie de postes déjà existante. De plus, tout retard dans la sortie du décret accentue la baisse d'attractivité de la profession infirmière au service des élèves et des équipes éducatives.

Enfin, les personnels infirmiers que nous représentons à plus de 64% aux dernières élections professionnelles du 1<sup>er</sup> décembre 2010, ne comprennent pas les retards de mise en œuvre de ce reclassement par rapport aux infirmier(e)s de la Fonction Publique Hospitalière alors que cette revalorisation n'est que la traduction des engagements pris par le candidat Nicolas Sarkozy à la profession et plus particulièrement au SNICS-FSU dans un courrier daté du 2 mai 2007.

Compte tenu de l'urgence à traiter de cette revalorisation pour les infirmier(e)s de l'Education nationale, la FSU et le SNICS souhaitent vous rencontrer rapidement pour connaître le calendrier et les modalités de la transposition de la mesure de reclassement en catégorie A de tou(te)s les infirmier(e)s de l'Education nationale.

Dans l'attente de cette rencontre nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Bernadette Groison**  
Secrétaire Générale de la FSU



**Béatrice Gaultier**  
Secrétaire Générale du SNICS-FSU

